

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1015 portant extension aux Territoires d'Outre-Mer des dispositions de l'arrêté du 29-12-1961 modifiant- l'arrêté du 20 août 1956 relatif à la composition des équipages des aéronefs de transports aériens.

n° 1015

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 juin 1962

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1962

Date du numéro
31 juillet 1962

VISAS

Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte française des Somalis, Officier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, —Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, l'arrêté du 26 juin 1962 portant extension aux Territoires d'Outre-Mer des dispositions de l'arrêté du 29 décembre 1961 modifiant l'arrêté du 20 août 1956 relatif à la composition des équipages des aéronefs de transports aériens (J.O.R.F. du 2 et 3 juillet 1962, p. 6436) Art. 2-présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation : L'Administrateur en Chef chargé de l'expédition des affaires courantes du Secrétariat Général P.-H. GABIRAULT.